



Résolution 85 (1955)¹

Réponse au troisième rapport de l'OMS

Assemblée parlementaire

L'Assemblée Consultative a pris connaissance avec intérêt du troisième rapport présenté par le Directeur régional pour l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé, relatif à l'activité de l'O. M. S. en Europe pendant l'année 1955, et elle le remercie de cette communication. Bien qu'elle ne juge pas nécessaire de commenter ce rapport en détail, l'Assemblée a été particulièrement intéressée par certains points mentionnés ci-après.

La création du comité des experts du Conseil de l'Europe en matière de santé publique et l'institution par le Conseil d'un programme d'activités dans ce domaine posent naturellement des problèmes de coordination entre les deux organisations. L'Assemblée note que le Directeur régional a présenté à ce sujet un rapport spécial à son Comité et croit savoir que ce dernier, tout en soulignant la nécessité de veiller constamment à éviter les doubles emplois, s'est déclaré satisfait, en général, des dispositions prises en vue d'assurer une coordination. L'Assemblée, pour sa part, espère, elle aussi, que cette coordination pourra s'établir de façon satisfaisante et considère que les mesures déjà prises à la suite de l'accord conclu le 12 septembre 1952 entre le Conseil de l'Europe et l'O. M. S. sont de nature à permettre la réalisation de cet objectif. En fait, l'institution par le Conseil de l'Europe d'un programme d'activités sanitaires, que le comité des experts en matière de santé publique est chargé de mettre en oeuvre, ne pose pas de plus grands problèmes en ce qui concerne la coordination avec l'O. M. S., que n'en a posé l'établissement d'une collaboration avec l'O. I. T. et l'UNESCO à propos des programmes sociaux et culturels du Conseil, pour lesquels d'autres comités d'experts ont déjà été créés depuis la formation du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée a pris note du vaste programme de bourses d'études administré par l'O. M. S., qui a comporté l'attribution de près de 300 bourses en 1954 et d'un total de près de 2.000 bourses sur une période de huit années. L'expérience acquise dans l'administration de ce programme serait très profitable au Conseil de l'Europe pour la gestion de son propre programme de bourses, et l'Assemblée est convaincue que le Conseil peut compter, à cet effet, sur l'entier concours de l'O. M. S.

Une autre question qui a retenu l'attention de l'Assemblée est celle de l'alcoolisme. Le problème affecte sérieusement plusieurs pays membres du Conseil, et il importe tout spécialement, pour le résoudre, de mobiliser les forces de l'opinion publique. Il semble donc que l'Assemblée puisse exercer dans ce domaine une action particulièrement utile en cherchant à associer l'opinion publique aux efforts entrepris par la profession médicale. Aussi, l'Assemblée serait-elle reconnaissante à l'O. M. S. si celle-ci pouvait lui fournir, dans son prochain rapport, de plus amples détails sur l'étendue de ce fléau dans les différents États membres et sur les mesures prises pour le combattre.

Tout en rendant hommage au programme de l'O. M. S. en Europe, l'Assemblée pense que, dans le domaine de la santé publique, il existe vraisemblablement certains problèmes qui appellent une action sur le plan international, mais dont l'O. M. S. n'a pas été en mesure de s'occuper pour des raisons budgétaires ou autres. S'il en est bien ainsi, l'Assemblée serait heureuse d'examiner toutes suggestions que l'O. M. S. souhaiterait lui présenter au sujet des mesures que le Conseil de l'Europe pourrait utilement prendre pour compléter l'action de l'O. M. S. en Europe.

1. (voir [Doc. 399](#), rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé, et [Doc. 432](#), projet de résolution de la commission des Questions sociales). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa 26e séance, le 26 octobre 1955

